

## **39<sup>ème</sup> Forum annuel de l'Action mondiale des parlementaires**

**Milan, Italie**

**27-28 novembre 2017**

### **Plan d'action de Milan sur la prévention de l'extrémisme violent et des atrocités de masse**

*Nous, les parlementaires de plus de 50 pays du monde entier participant au Forum de Milan pour une action parlementaire sur la prévention de l'extrémisme violent et des atrocités de masse, à la fin des délibérations tenues à Milan, en Italie, les 27 et 28 novembre 2017, à l'occasion du 39<sup>ème</sup> Forum annuel de l'Action mondiale des parlementaires :*

*Exprimant* notre gratitude au Maire de Milan et au Parlement italien (Sénat et Chambre des députés), au Parlement européen, au Comité d'organisation du Groupe national de PGA en Italie, au Montreal Institute for Genocide and Human Rights Studies de Concordia University et à la Stanley Foundation, en tant que co-organisateurs, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et partenaires institutionnels ayant rendu ce Forum possible, dans le cadre des campagnes de PGA basées sur l'action et orientées vers l'obtention de résultats, dans l'objectif de prévenir l'extrémisme violent et les atrocités de masse à travers le monde ;

*Reconnaissant* le rôle clef que nous jouons, en tant que législateurs, dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et les atrocités de masse aux niveaux national, régional et international ;

*Reconnaissant également* que la communauté internationale est confrontée à des idéologies extrémistes dangereuses qui sont utilisées pour justifier la commission d'atrocités contre des civils et mettent en jeu la paix, la sécurité, le développement durable, les droits humains, l'Etat de droit et les sociétés résilientes ;

*Restant conscients* que cette menace ne peut pas être traitée uniquement par des mesures de contre-terrorisme basées sur la sécurité mais nécessite une approche globale, qui comprend des mesures préventives à l'égard des facteurs et causes de l'extrémisme violent et des atrocités de masse ;

*Soulignant* l'importance de la justice, de l'Etat de droit, de la gouvernance démocratique et d'une société civile active en tant que composantes essentielles de toute stratégie et politique viables destinées à faire face aux atrocités de masse et à l'extrémisme violent ;

*Mettant en relief l'importance de mobiliser les législateurs et autres preneurs de décision afin qu'ils entreprennent des politiques et pratiques à même de marginaliser effectivement les extrémistes violents et éradiquer les politiques discriminatoires qui sont des causes et facteurs de l'extrémisme violent et des atrocités de masse ;*

*Reconnaissant que bien que le terrorisme, y compris le terrorisme international, soit l'une des manifestations les plus évidentes de l'existence de ces groupes extrémistes violents, ces derniers commettent également des atrocités qui peuvent répondre aux définitions juridiques des crimes les plus graves touchant l'ensemble la communauté internationale, à savoir : (1) le génocide, (2) les crimes contre l'humanité, (3) les crimes de guerre, y compris la destruction de sites culturels, et (4) le crime d'agression, à l'égard desquels les principes généraux du droit international pénal (imprescriptibilité, responsabilité du supérieur hiérarchique, défaut de pertinence de la capacité officielle, prohibition des amnisties et autres mesures d'impunité, obligation de poursuivre, d'extrader ou de remise à la Cour pénale internationale) s'appliquent ;*

*Nous, les parlementaires participant au Forum de Milan pour l'Action parlementaire sur la prévention de l'extrémisme violent et des atrocités de masse organisé les 27 et 28 novembre 2017, convenons donc d'utiliser nos prérogatives législatives et politiques dans la poursuite des objectifs nationaux, mondiaux et, si pertinent, régionaux, suivants :*

## **I. Faire face aux facteurs et causes de l'extrémisme violent et atrocités de masse**

Nous reconnaissons que les approches totalitaires et l'interprétation fondamentaliste des croyances religieuses, idéologies politiques et différences ethniques, cumulées au soutien politique et financier de certains Etats ou acteurs non étatiques aux groupes extrémistes, qui exploitent les injustices et réclamations réelles ou perçues, sont des causes fondamentales et facteurs favorisant l'extrémisme violent et les atrocités de masse. Ces acteurs déforment les croyances pour légitimer leurs actions et recruter de nouveaux membres.

Nous sommes conscients que l'extrémisme violent ne prend racine que lorsque certaines *conditions* qui contribuent à un environnement propice à la radicalisation sont réunies : la marginalisation, la discrimination, la mauvaise gouvernance, les violations des droits humains et de l'Etat de droit, les longs conflits, l'impunité pour les atrocités commises par l'Etat et les acteurs non étatiques, l'inégalité entre les sexes, la pauvreté et l'extrême disparité des revenus ainsi que le manque d'opportunités socio-économiques, de cohésion sociale et d'éducation. Toutes ces conditions sont les causes et facteurs des crimes susmentionnés. Enfin, nous soulignons le fait qu'internet et les réseaux sociaux sont utilisés comme des armes de propagande et de recrutement par les groupes extrémistes. Les représailles violentes, telles que la « décapitation » et l'élimination d'extrémistes violents via des exécutions extrajudiciaires ou sommaires, y compris les assassinats ciblés, se trouvent en dehors du cadre de la justice, sont en violation du droit international et ne sont perçues que comme des actions de vendetta, et extrêmement inefficaces. Ces stratégies encouragent le recrutement des groupes extrémistes violents qui promeuvent une notion autoproclamée de sacrifice ultime ou martyr.

## **Nous nous engageons :**

1. A mobiliser nos collègues et autres preneurs de décision de toute affiliation politique aux niveaux national, régional et international, afin de parvenir à un accord multi-partisan sur la nécessité de prévenir et lutter contre les idéologies totalitaires qui promeuvent l'extrémisme violent et les atrocités de masse.
2. A répondre aux facteurs qui poussent des individus à rejoindre des groupes extrémistes, en particulier en renforçant la bonne gouvernance, en protégeant les droits humains, en permettant la participation civique, en renforçant l'Etat de droit, prêtant attention aux jeunes et aux combattants étrangers qui reviennent, et en garantissant l'égalité des sexes et les droits des populations marginalisées, y compris les minorités autochtones, ethniques et religieuses.
3. A appeler au développement d'un plan d'action national sur la prévention de l'extrémisme violent et d'un mécanisme national pour la prévention des atrocités de masse. Ces mesures préventives permettront d'aborder les carences de la justice et les problèmes de gouvernance ; améliorer la cohésion sociale, l'égalité et les opportunités socio-économiques; reconnaître que les régimes autoritaires sont la pire menace à la paix et la résilience ; et assurer un engagement et contrôle parlementaire efficaces – entre autre – par le biais de questions parlementaires à l'Exécutif et des audiences en Commissions avec les experts pertinents, notamment les Conseillers spéciaux des Nations Unies pour la prévention du génocide, la responsabilité de protéger, les enfants et les conflits armés.
4. A intensifier nos efforts afin de garantir la mise en œuvre de mécanismes nationaux, transnationaux et internationaux de détection et d'alerte des signes avant-coureurs d'atrocités et d'extrémisme, tels que les discours d'incitation à la haine et la propagande, sur internet ou ailleurs et, à cet effet, poser des questions au gouvernement sur les mesures qu'il prend pour s'acquitter de son devoir de prévenir les atrocités et d'assurer l'allocation de ressources dans les budgets nationaux pour lesdites mesures de prévention, y compris des évaluations régulières des risques d'atrocités ainsi que des rapports, qui seront dressés en collaboration avec les institutions des droits humains, médiateurs et universitaires, ainsi que des initiatives de la société civile sur les risques nationaux et internationaux.
5. A développer des programmes de désengagement, déradicalisation et réhabilitation pour les individus qui ont participé à des actes de violence, y compris à travers des stratégies nationales de communication qui remettent en cause et réfute les récits promus par les groupes extrémistes.
- 6(a). A garantir que les auteurs présumés d'atrocités et d'actes de terrorisme, notamment les recruteurs haut placés et incitateurs à la haine soient menés devant la justice, dans le respect des standards internationalement acceptés en matière de droits de l'accusé à avoir un procès équitable et des droits des victimes à la justice et aux réparations, à connaître la vérité et à en obtenir une reconnaissance officielle.
- 6(b). A prévenir les atrocités en assurant que la justice soit rendue, répondant ainsi aux droits inaliénables des victimes, et cessant les politiques et pratiques par lesquelles les membres de groupes extrémistes violents *ne répondent pas* de leurs actes devant la justice pour génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre, mais sont *exécutés en dehors du cadre légal applicable aux conflits armés*, dans l'objectif

d'éliminer la menace qu'ils représentent, ou de décapiter la tête de leur organisation qualifiée de terroriste sans égard au fait qu'ils ne constituent pas une menace imminente ou que leur responsabilité n'a pas été examinée de manière indépendante par une autorité judiciaire compétente.

6(c). A garantir le respect de la dignité et des droits des victimes, et mettre en place des programmes efficaces et complets de réparation et d'assistance au bénéfice des victimes et de leurs familles, ainsi que des communautés touchées par des atrocités et autres formes de violence.

## **II. Mettre fin à la prolifération des armes conventionnelles et des armes de destruction massive vers les extrémistes violents**

Nous reconnaissons que les actes extrémistes violents et atrocités sont commis à l'aide d'une variété d'armes conventionnelles ou d'armes de destruction massive acquises légalement ou illégalement, et que les acteurs étatiques et non étatiques ont entrepris de développer, produire et utiliser des armes de destruction massive.

### **Nous nous engageons :**

7. A donner priorité aux mesures de mitigation et éradication du commerce illicite d'armes conventionnelles et aux mesures de prévention de la prolifération des armes de destruction massive, notamment en encourageant les États à soutenir le processus de l'ONU visant à interdire les armes nucléaires.

8. A prendre des mesures législatives concrètes afin d'améliorer les législations nationales sur les armes à feu, la mise en œuvre et le renforcement des traités internationaux ou régionaux pertinents, des résolutions, conventions et tout autre instrument pertinent, dont le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, l'Instrument international de traçage, le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et la Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 1540 (2004) sur les armes de destruction massive.

9. A renforcer la coopération, coordination, et l'investissement dans la sécurité et le renseignement aux niveaux régional et international, tout en assurant un contrôle démocratique et civil, y compris un contrôle parlementaire holistique qui soit développé et maintenu sur ces processus.

10. A développer et renforcer les mécanismes garantissant la responsabilité des forces de l'ordre ainsi que celle de leur commandement et, à cet effet, s'engager à poser des questions parlementaires pertinentes à l'Exécutif et organiser des auditions spécifiques au sein des Commissions parlementaires.

## **III. Mettre fin à l'impunité des extrémistes violents et auteurs d'atrocités de masse et garantir l'accès à la justice des victimes**

Nous constatons que l'impunité des auteurs d'atrocités de masse augmente le risque de commission de nouveaux crimes et nous soulignons l'importance que tiennent à cet égard les juridictions nationales et

internationales. Nous reconnaissons que tous les Etats ont un devoir de poursuivre ou extraditer les suspects et présumés auteurs de crimes internationaux devant des juridictions nationales ou internationales. Afin de donner effet à ces obligations, nous soulignons que les États et les organismes internationaux doivent élaborer de meilleurs mécanismes pour la collecte et la conservation des éléments de preuve aux fins de poursuites judiciaires. Parallèlement, nous soulignons également l'importance du fait que les réponses offertes par les services de l'ordre et de sécurité soient proportionnées, et que la réponse du système judiciaire en matière pénale et en réparations soit adéquate. Cela doit inclure l'égalité de tous devant la loi, ce qui aidera à prévenir un renforcement du complexe victimaire qui pourrait être utilisé par les extrémistes à des fins de recrutement.

**Nous nous engageons :**

11. A nous assurer que l'adoption de législations nationales qui mettent en œuvre les définitions des crimes d'atrocités de masse et d'extrémisme violent, en tenant compte des lois types et de référence disponibles (par exemple, la loi de référence pour la mise en œuvre nationale des crimes et principes généraux du droit pénal international contenus dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale développée par PGA).

12. A promouvoir les efforts nationaux effectifs en matière d'enquête et poursuite des crimes internationaux dans le respect de l'Etat de droit et à garantir que les politiques et règles applicables à la lutte contre le terrorisme respectent les droits humains ;

13. A développer des mécanismes de réparation et à introduire des programmes de réhabilitation pour les victimes d'acteurs non-étatiques extrémistes, y compris pour les femmes, les enfants, et les populations marginalisées, ainsi qu'à faciliter leur réintégration dans la société, notamment à travers l'utilisation systématique de professionnels de la protection de l'enfance et autres professionnels des domaines psycho-social et de l'éducation qui peuvent fournir de façon adéquate et durable des programmes thérapeutiques et d'autonomisation, et aider à prévenir la répétition des crimes atroces et de la récidive.

14. A veiller à ce que les éléments de preuve et la documentation relatifs à la commission de crimes internationaux soient recueillis et conservés pour toutes les situations pertinentes, de manière à permettre la mise à disposition de ces derniers pour les procès et autres procédures visant à mettre fin à l'impunité pour les crimes qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde.

**IV. Promouvoir la prévention de la répression violente qui peut entraîner la commission d'atrocités et faciliter la montée de l'extrémisme violent**

Nous insistons sur le fait que les régimes autoritaires et répressifs constituent une énorme menace pour les sociétés ouvertes et démocratiques et, ainsi, peuvent créer des *conditions* propices à la commission d'atrocités de masse et faciliter le recrutement dans les mouvements extrémistes violents de groupes opprimés de la population, surtout les jeunes. Nous soulignons que les parlements démocratiquement

élus et le respect des droits de l'opposition constituent les principales défenses institutionnelles contre cette menace.

**Nous nous engageons :**

15. A affirmer notre soutien indéfectible et inconditionnel aux institutions parlementaires qui font l'objet de menaces et attaques par des régimes répressifs, dénoncées avec force dans ce forum de Milan.

16. A ratifier et mettre en œuvre tous les traités relatifs aux droits humains sur l'exercice des libertés fondamentales et de la démocratie, ainsi qu'à soutenir les parlementaires menacés et dont les droits fondamentaux sont bafoués.

**V. Promouvoir des sociétés civiles fortes et saines et protéger les droits des minorités et d'autres groupes vulnérables**

Nous reconnaissons que des environnements favorables à la société civile et à l'existence d'une presse libre sans aucune censure réduisent l'attrait de l'extrémisme violent, et que l'inclusion et le respect des droits des individus et des communautés, y compris ceux des minorités et des groupes vulnérables, empêchent l'exclusion réelle ou perçue qui propice à l'extrémisme violent. Nous reconnaissons que le rétrécissement de l'espace pour la société civile, y compris la liberté d'expression et de réunion, peut conduire à soutenir les acteurs extrémistes violents.

**Nous nous engageons :**

17. A ouvrir un dialogue avec la société civile, les communautés et les chefs religieux ou communautaires afin de construire une relation de confiance de façon à prévenir l'émergence de l'extrémisme violent, rejeter les idéologies violentes et protéger les individus du recrutement.

18. A défendre la participation civique et développer des stratégies communes, telles que le dialogue interculturel, vouées à améliorer la capacité des communautés à être proactives dans la prévention des atrocités de masse et de l'extrémisme violent.

19. A utiliser toutes les prérogatives parlementaires, y compris observer les élections et préparer des projets de lois pour des élections libres et équitables, en renforçant *le dialogue préélectoral sur la prévention des conflits* avec les partis politiques, sur leur responsabilité d'éviter les discours d'incitation à la haine, la radicalisation de l'électorat et la violence contre les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, en particulier pendant les campagnes électorales. Il faut également renforcer le *suivi post-électoral* des recommandations issues des mécanismes d'observation électorale, afin de s'assurer que les causes profondes des conflits soient abordées, notamment à travers des lois qui traitent de la pleine mise en œuvre desdites recommandations.

**Conclusion :**

Nous remercions les partenaires du soutien qu'ils ont apporté à PGA et nous reconnaissons l'importance cruciale des informations et stratégies dont nous avons bénéficiées durant le Forum annuel de PGA pour l'action parlementaire sur la prévention de l'extrémisme violent et des atrocités de masse. Parallèlement à ce Plan d'action, nous travaillerons à titre individuel avec le Secrétariat de PGA afin d'élaborer des stratégies et Plans d'action nationaux et, si pertinents, régionaux et sous régionaux.

Nous rappelons que l'objectif de PGA est de « contribuer à la création d'un ordre international basé sur l'Etat de droit, pour un monde plus équitable, sûr et démocratique ».

Nous, les participants au Forum annuel pour l'Action parlementaire sur la prévention de l'extrémisme violent et des atrocités de masse, avons adopté ce Plan d'action et sommes déterminés à tenir le Secrétariat de PGA régulièrement informé des actions et initiatives que nous prendrons afin d'atteindre les objectifs dudit Plan, ainsi qu'à faire état des résultats du 39<sup>ème</sup> Forum annuel de l'Action mondiale des parlementaires dans un délai de six mois à la conclusion dudit Forum.

*39<sup>ème</sup> session du Forum annuel parlementaire de l'Action mondiale des parlementaires,*

*Milan, 28 novembre 2017*